

# Rapport d'Activité 2020



GÉNÉRATION  
PÊCHE

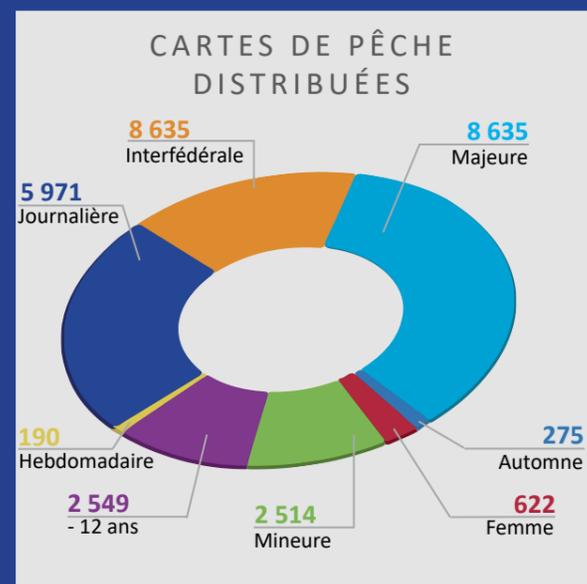
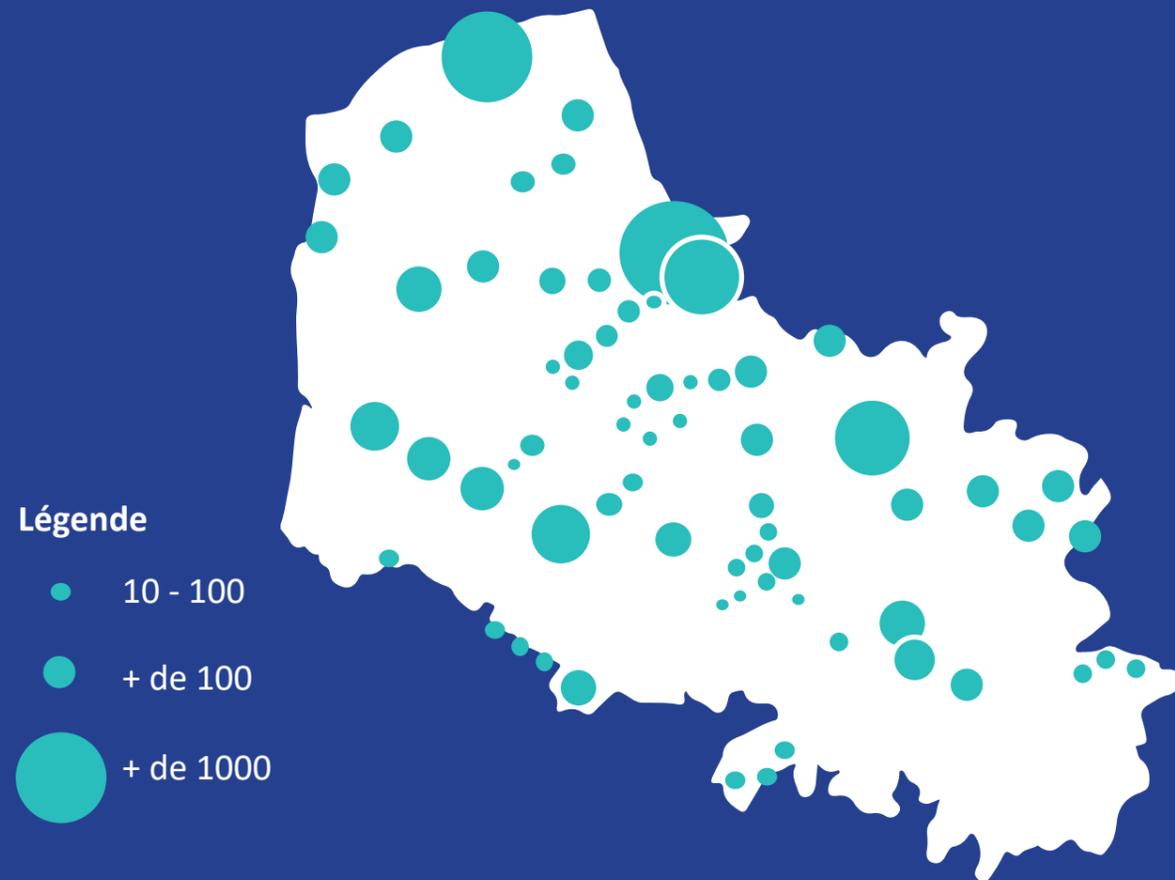
Rapport d'activité de la Fédération départementale de pêche  
et de protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais

[www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)



# LE RÉSEAU ASSOCIATIF

78 Associations  
1170 Bénévoles



**24822**  
PÊCHEURS  
+4,98%

**5063**  
JEUNES - 18 ans  
+18,54%

## ÉDITO

PAR PASCAL SAILLIOT, PRÉSIDENT



Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous faire part de nos multiples activités en faveur de la pêche, des milieux et de la biodiversité aquatique.

Il faut toutefois reconnaître que 2020 sera une année des plus confuses en matière de fonctionnement. La pêche n'a pas échappé aux séquences de restriction. Et à l'image de nombreux citoyens, les pêcheurs ont été frustrés, ils n'ont pas compris qu'ils ne pouvaient pas pratiquer, considérant que les conditions de pratique de leur loisir n'étaient pas de nature à propager le virus.

Néanmoins, ils ont fait preuve de civisme et ne se sont pas déplacés, contribuant à limiter les risques de propagation.

Quant aux salariés de la fédération et aux bénévoles des associations, ils ont poursuivi leurs missions de gestion et de protection des milieux aquatiques sans cesser d'être au plus près du terrain.

Vous constaterez en parcourant ce bilan d'activité que nous avons réalisé de nombreux travaux, des suivis biologiques, de la surveillance et même des actions de sensibilisation sous la forme de vidéos et de jeux en ligne.

Si la pêche peut produire de belles images, elle permet aussi de mettre en valeur la richesse du patrimoine aquatique et d'accompagner des initiatives d'hommes et de femmes qui ont pour envie de retrouver la nature sans tension en

pratiquant une activité de plein air.

L'action environnementale prend donc tout son sens dès lors que le pêcheur s'investit dans son association et sur son territoire. La pêche permet aussi de mettre en accord la parole au geste, sans esbrouffe, sans fioriture, sans grande démonstration théorique...

Certes, l'attente et la frustration de ne pas trouver des réponses immédiates et satisfaisantes pour la vie aquatique sont parfois décourageantes d'autant qu'à l'échelle d'un bassin versant les pressions sur la ressource en eau, sur les poissons et les milieux sont multiples.

Ce dont nous avons conscience, c'est que notre activité est le miroir de notre rapport à la nature et un thermomètre de l'état de nos cours d'eau et de la biodiversité. Par conséquent, dans une gestion de l'eau territoriale et une démarche écosystémique qui met tout le monde autour de la table, nous devons trouver des solutions pour que la biodiversité soit considérée comme un pilier économique et un pilier social.

Je suis persuadé que vous comprendrez ce message et que nous pourrons ensemble maintenir et amplifier nos actions pour une cause partagée.

Portez vous bien.

Pascal Sailliot

# L'étang d'Harchelles

## Un trésor de biodiversité au coeur de la Ville

L'étang d'Harchelles représente le paradis des promeneurs, des sportifs et des pêcheurs !

Au cœur de la forêt de Rihoult-Clairmarais, l'étang d'Harchelles était exploité par les moines dès le IXe siècle, voire avant, pour la tourbe et le poisson. Victime d'envasement, il a été vidangé et curé en 1995, et ses berges rectifiées.

Depuis Janvier 2020, en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire du site, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a saisi l'opportunité de reprendre le bail de location du site afin d'y développer un loisir pêche accessible pour tous.

### Une pêche pour tous !

Le site est accessible à l'ensemble des pêcheurs détenteurs d'une carte de pêche achetée auprès d'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Pas-de-Calais ou d'une carte de pêche interfédérale. A noter qu'un ponton pour accueillir les personnes à mobilité réduite a également été installé sur ce site.

### Une gestion raisonnée, la pratique du no kill...

Comme l'ensemble de ses lots fédéraux, une règle d'or s'applique sur ce nouveau parcours : une pratique de la pêche en no kill toutes espèces. Cela signifie que le pêcheur doit impérativement remettre l'ensemble de ses captures à l'eau dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi les pêches au vif, au mort manié ou au mort posé sont interdites.

Adeptes du Catch and Release en anglais, du français «prendre et relâcher», certaines règles doivent être suivies pour assurer la survie de votre prise. La première est de limiter les blessures, et d'adapter votre matériel de pêche. Nous vous inviterons donc à changer vos triples pour des hameçons simples et à écraser vos arpillons afin de décrocher vos poissons plus facilement sans les blesser.

### Pourquoi la pratique du no kill ?

Force est de constater que la pratique du No kill tend à conduire vers un équilibre acceptable entre plaisir de la pêche et renouvellement naturel de la biomasse.

### Quels poissons ?

Tout au long de votre balade au fil de l'eau, vous rencontrerez des panneaux pédagogiques afin de découvrir les espèces présentes sur le site : carpes, brochet, gardons,...

### Des aménagements adaptés

Afin d'informer au mieux le public sur place, la Fédération a installé un panneau d'accueil en chêne avec un visuel indiquant la localisation des différents aménagements : postes à carpe, ponton pour les personnes à mobilité réduite...

Afin de concilier les différentes techniques de pêche et notamment la pêche de la carpe en batterie (autorisée à deux cannes sur ce site), des postes à carpes sont également définis par le biais de poteaux de signalisation.

### Je pêche, je respecte mon environnement

Il est urgent d'agir collectivement partout, tout le temps, pour stopper les déchets sauvages. Le site de l'Etang d'Harchelles ne fait pas exception. Vous rencontrerez tout au long de votre sortie des poubelles afin de jeter éventuellement vos déchets. Le mieux est de les récupérer avec vous afin d'utiliser vos conteneurs et d'éviter la saturation des poubelles sur site en pleine saison. **Pour rappel, 80% de nos déchets laissés à terre finissent dans nos plans d'eau et rivières. A bon entendeur...**

## Zoom sur les Animations Carpes

L'Etang d'Harchelles est le point de départ d'un nouveau partenariat avec l'association locale les Carpistes Audomarois. En 2020, le site a accueilli 2 sessions d'initiation de la pêche à la carpe avec une dizaine de jeunes participants. Les animations ont pu être maintenues dans le respect des gestes barrières malgré un contexte sanitaire difficile.

De belles prises étaient au rendez-vous au plaisir des petits comme des grands. De nouvelles animations seront proposées en 2021.



Poisson remis à l'eau.



# Sensibiliser, Initier



**1270**  
personnes sensibilisées

**36**  
manifestations

**35**  
PMR

**659**  
panneaux installés en 2020

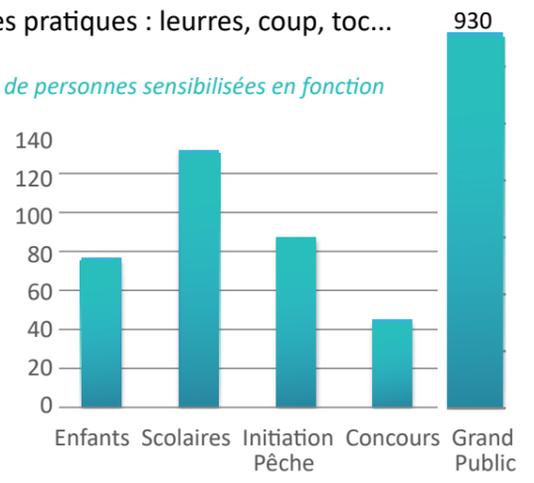
## Maison Pêche et Nature

Le Grand Vannage constitue un point de passage chargé d'histoire. Sa construction remonte au XVIIIe siècle, faisant de ce bâtiment une des plus anciennes maisons d'Arques. Aujourd'hui, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Maison de la Pêche et de la Nature siègent à ses côtés comme un symbole, avec ses missions de protection et promotion des milieux aquatiques et de ses habitants. Centre d'informations, de sensibilisation et d'éducation aux milieux aquatiques et de ses habitants, la Maison de la Pêche et de la Nature vous accueille du lundi au vendredi. Titulaire d'un agrément académique (en cours de renouvellement), l'équipe se tient à votre disposition pour créer ensemble des animations.

## Où apprendre à pêcher ?

Chaque année la Fédération propose un calendrier riche en initiations et perfectionnements pêche accessibles à tous : petits et grands, détenteurs ou non d'une carte de pêche. Cette année, l'épidémie Covid-19 a bouleversé le calendrier. L'équipe s'est mobilisée pour maintenir plus d'une dizaine d'animations dans le respect des règles sanitaires mais toujours dans la convivialité. Ainsi, 87 personnes ont bénéficié en 2020 d'une initiation à la pêche sur diverses pratiques : leurres, coup, toc...

Graphique : Nombre de personnes sensibilisées en fonction des événements



En complément de ces animations, le Pas-de-Calais compte 4 Ateliers Pêche Nature qui accueillent une petite centaine d'enfants chaque année (Marquise, Montreuil-sur-Mer, Saint-Omer et Saint-Venant). Plus d'infos sur : [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr) rubrique apprendre à pêcher.

## Où nous rencontrer ?

En collaboration avec les EPCI et les structures de culture et de tourisme, vous pouvez nous retrouver sur divers événementiels tels que le salon de la Pêche à la Mouche de Charleroi, la Fête du Parc, la Fête des Petites Bêtes, Le Romelaëre dans tous ses états... Apprentissage et sensibilisation sont au rdv pour petits et grands ! Pour assurer ces animations, la Fédération dispose de matériels pédagogiques et halieutiques (tapis de lancer, simulateur de pêche...). A noter que la Fédération accompagne depuis quelques années les structures scolaires dans tous leurs projets d'éducation à l'environnement.

## Vos interlocuteurs privilégiés

En achetant une carte de pêche, vous adhérez auprès d'une association. N'hésitez pas à la contacter pour vous tenir informé des actions réalisées sur votre territoire et pourquoi pas vous investir bénévolement pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques !

## Aménager, pour faciliter l'accès au loisir pêche

### Suivez le panneau !

En 2020, ce ne sont pas moins de 659 panneaux qui ont été aménagés sur l'ensemble du territoire. Qu'ils vous accueillent à l'entrée du parcours de pêche ou vous accompagnent au fil de l'eau, l'ensemble de ces panneaux signalétiques vous assistent dans votre pratique afin de vous informer de la réglementation pêche en vigueur, du début et de la fin de parcours, des techniques de pêche autorisées.... Autant d'informations indispensables pour pratiquer en toute sérénité !



Cette année, des petits nouveaux ont fait leur apparition afin de sensibiliser petits et grands à la gestion des déchets mais également aux espèces présentes dans nos cours d'eau ! (33 associations participantes)

De plus, cette année, l'offre pour les personnes à mobilité réduite s'est élargie avec un ponton installé Place du Chrest à Saint-Omer.

## Zoom sur Esquerdes

Historiquement le parcours fédéral d'Esquerdes appartenait à l'Association agréée locale, les Francs Pecqueux d'Esquerdes. Suite à la dissolution de l'association résultante à un manque de bénévoles, la Fédération a pris contact avec les collectivités pour maintenir l'activité pêche sur son territoire. L'Aa présente un fort potentiel touristique en faveur du loisir pêche. La Communauté de Communes du Pays de Lumbres apprécie le projet d'une valorisation touristique de son territoire par le biais du « sport nature » et d'un tourisme vert faisant suite à de nombreux aménagements. Le parcours fera prochainement l'objet d'une labellisation « parcours passion » de par sa biodiversité piscicole et sa gestion patrimoniale.



# Sensibiliser, Alerter



**3500**  
personnes  
contrôlées



**208**  
sorties fédérales



**100**  
gardes pêche  
particuliers



**20**  
gardes pêche  
en cours de formation



**10aine**  
signalements  
braconnage



**31**  
cas de pollution  
signalés

## Formation GPP

La loi sur l'eau de 2006, qui a initié la réforme de la pêche associative, a souligné l'importance et la reconnaissance des gardes pêche, sentinelles de nos rivières, mais aussi premiers représentants des structures associatives auprès du pêcheur. A cet effet, une formation est obligatoire afin de réaliser cette mission. Vous souhaitez vous consacrer bénévolement au rôle de garde pêche particulier ? N'hésitez pas à contacter Frédéric Terrier afin qu'il vous accompagne dans votre démarche (mise en relation avec une AAPPMA, inscription à la formation obligatoire, obtention de l'agrément).

## Un réseau renforcé

L'union fait la force. C'est pourquoi, le réseau des gardes pêche particuliers s'orientent vers une mutualisation des efforts de contrôles par bassin. Cela signifie qu'un garde pêche sera prochainement commissionnée à l'échelle d'un bassin et non plus d'une AAPPMA pour les associations qui participent à cette nouvelle dynamique.

## Cartographie par secteur

Trouvez votre référent fédéral en fonction de votre localisation.



**Thomas Morin de la Mare,**  
Réfèrent Territoire du Calaisis et du Boulonnais  
Tél : 07.68.44.91.80  
Mail: thomas.morin-de-la-mare@peche62.fr



**Frédéric Cohen Solal,**  
Réfèrent Hem et Aa  
Tél : 06.24.18.10.08  
Mail: frederic.cohen-solal@peche62.fr



**Adrien Hetroit,**  
Réfèrent Lys, Bassin Minier  
Tél : 06.24.18.10.48  
Mail: adrien.hetroit@peche62.fr



**Frédéric Terrier,** Réfèrent Canche - Authie - Scarpe  
Tél : 06.24.18.10.36  
Mail : frederic.terrier@peche62.fr

## Un réseau en alerte : Pollution et Braconnage en ligne de mire

L'observation et le suivi de nos rivières et plans d'eau sont une des missions régaliennes de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et de la Police de l'Eau (Agence Française pour la Biodiversité). Considérant l'ampleur de la tâche, il y a un appel de plus en plus important à l'engagement citoyen par le biais de signalements en temps réel qui permettent une veille collective environnementale pour les décideurs locaux ou les scientifiques. On obtient ainsi les «échos» de l'état du milieu aquatique avec une implication du pêcheur à la préservation de l'environnement.

Les pêcheurs, en tant que témoins quotidiens au fil de l'eau, sont les sentinelles de nos rivières. Cette constatation a été d'autant plus vérifiée en cette année inédite. Confinement oblige, les pêcheurs ne peuvent plus s'adonner à leur passion et pendant ce temps-là,,

les rivières ne sont plus surveillées. Conséquence des pollutions volontaires ou involontaires n'ont pu être détectées ou l'ont été très tardivement. Il en a été de même pour les infractions de braconnage.

## Zoom sur la pollution Aa

A partir de 2011, des épisodes de pollution se produisent de façon ponctuelle et irrégulière sur l'Aa. Tous les regards se tournent vers la papeterie SICAL, lorsque « le fil de pêche est remonté avec une substance gluante », de l'Aa à Setques. En 2017, une pétition lancée avant l'été rassemble près de 400 signatures contre des rejets polluants dans l'Aa. La Fédération de pêche, qui relaie l'initiative, pointe du doigt l'entreprise lumbroise qui dit connaître le problème et y remédiera à partir de 2019. Chose faite et contrôlée à ce jour.

En 2020, alors que la rivière Aa commence à souffler suite à la mise aux normes de la station d'épuration de la SICAL, voici qu'une nouvelle pollution apparaît. Cette fois, il s'agit d'une usine à Wizernes, grâce à la mobilisation des acteurs de l'eau, le problème est identifié et en cours de régularisation.



# Sensibiliser, Agir



Poisson remis à l'eau.



**49000**  
participants  
Hauts-de-France Propres



**120**  
jours d'entretien



**6**  
Chantiers écoles

## Chantiers, Sciences, Ateliers... participatifs: quels enjeux ?

Les sciences participatives en général rapprochent chercheurs et citoyens dans des objectifs de connaissance et préservation de la biodiversité. Elles reposent souvent sur un trinôme : un organisme scientifique qui élabore les protocoles et analyse les données, une association qui assure l'animation du programme et bien évidemment les participants. Elles constituent aujourd'hui un formidable outil de mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité.

### Hauts-de-France Propres

Impulsée par le Conseil régional Hauts-de-France et les Fédérations des chasseurs et de pêche, l'opération « Hauts-de-France Propres » s'est fixée comme ambition de mobiliser le plus grand nombre de participants pour ramasser et trier un maximum de déchets se trouvant dans la nature, que ce soit en pleine campagne aux bords des cours d'eau, mais aussi en agglomération. L'édition 2020 s'est déroulée les 6, 7 et 8 mars. Elle a réuni 49 000 volontaires en 2020. Le département du Pas-de-Calais totalise à lui seul plus de 15 000 participants. Au total, 5263 m<sup>3</sup> de déchets ont été ramassés sur 1229 points de rendez-vous dont 389 dans le Pad-de-Calais. Enfin, cette édition a été marquée par l'accompagnement à des actions de prévention pour réduire les déchets :

Comment modifier, au quotidien, nos modes de consommation afin de limiter la quantité de déchets ? notamment auprès des scolaires et du jeune public !

A vos agendas, la manifestation est programmée les 19, 20 et 21 mars 2021. Plus d'infos sur : [www.hautsdefrance-propres.fr](http://www.hautsdefrance-propres.fr)

### Chantiers nature

Chaque année, la Fédération réalise avec le concours de lycéens des chantiers nature. Il s'agit de chantiers de «renaturation» réalisés en faveur des milieux aquatiques : actions sur des frayères à brochets, travail de la ripisylve le long d'un cours d'eau. Ces interventions se limitent à des coupes sélectives. L'idéal est d'alterner des zones d'ombre et de lumière en privilégiant l'ombrage des secteurs lenticules (courants lents) et l'éclaircissement des secteurs lotiques (courants rapides).

### Concours Carna Contes

Depuis 2017, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a le plaisir d'organiser le concours de pêche « CCC : Concours Carna Contes ». Grâce à la participation d'une vingtaine de pêcheurs, la fédération est en mesure de récolter des données sur la population de brochets porteuses de marques d'identification ou non.

Ces concours de pêche aux leurres en no-kill sur le marais de Contes ont pour objectif la recapture de quelques-uns des 140 brochets marqués introduits dans les plans d'eau du marais à l'automne 2016... La capture de ces brochets permet d'une part de vérifier la tenue des dispositifs de marquages dans le temps, d'autre part de collecter des données sur le déplacement et le développement des brochets. Dès les premiers résultats, on a pu constater que le temps moyen de sortie pour les pêcheurs qui ont capturé au moins un brochet marqué était de 4h30.

Les poissons sont méfiants et s'éduquent très rapidement. De même, on peut dire que ces grands dentus ne sont pas de grands voyageurs. En effet, très peu de poissons ont changé d'étangs depuis le déversement.

Quant à leur leurre favori, on vous donne un petit indice, il se doit être fluide et souple !

Ce concours sensibilise les participants à la fragilité de cette espèce emblématique du Pas-de-Calais qui a trouvé un bon refuge au sein des marais grâce à une gestion halieutique en no kill complet, pêche sau vif ou mort manié / posé interdites. La preuve en est grâce à la prise réalisée lors du concours 2020 d'un brochet métré !

Néanmoins, afin d'optimiser les captures pour l'édition 2021, le concours sera organisé le samedi de l'ouverture de la pêche des carnassiers à savoir le samedi 24 avril prochain. Inscription obligatoire.

## Les Marais de Contes : Un des poumons verts de notre département.



Le Marais communal de Contes, près d'Hesdin, constitue l'un des plus grands marécages de la basse vallée de la Canche. Les étangs présents sur le site sont issus de l'extraction de la tourbe durant les siècles derniers et ont fait l'objet de travaux de restauration en 2016. Le marais est aujourd'hui un lieu de nature préservé de 63 hectares que la Fédération gère. Les pêcheurs y affluent nombreux mais également les promeneurs qui peuvent bénéficier de sentiers pédagogiques. Pour preuve, en 2020, le site a comptabilisé plus de 32 000 passages. Les marais ont notamment démontré leur surnom de poumon vert lorsqu'à la fin du confinement le site a accueilli une affluence presque quadruplée !



# Sensibiliser, Informer



**97888**  
Visiteurs uniques  
[www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)



**5000**  
abonnés facebook



**4,35 k**  
abonnés



**52**  
articles de presse



**2588**  
abonnés à la Newsletter



**206**  
publications

## Un site web pour vous accompagner

Avec plus de 97888 visiteurs uniques en 2020 et la crise actuelle, le site internet devient un outil indispensable pour rester connectés !

En 2020, un travail de mise à jour a été réalisé sur l'ensemble des parcours de pêche de première catégorie.

L'ensemble des linéaires accessibles à la pêche sont disponibles depuis la rubrique Où pêcher ? Liste des AAPPMA. Ils font désormais apparaître les différents accès, les parcours no kill, les parkings et autres aménagements halieutiques. A terme, la Fédération souhaiterait aboutir à une cartographie interactive départementale.

A ces linéaires associatifs s'ajoutent en 2020 deux cartes thématiques interactives : une carte pour visualiser en un clic l'ensemble des linéaires et plans d'eau ouverts à la pêche à la carpe de nuit (avec la description des conditions d'accès et les jours autorisés) ainsi qu'une carte pour connaître le linéaire autorisé à la pêche en Float Tube. Ce type de cartes sera potentiellement décliné à d'autres thématiques dans les années à venir.

Autre nouveauté en 2020 : les pages des parcours fédéraux s'accompagnent petit à petit d'une vidéo de vues aériennes du linéaire afin de vous mettre l'eau à la bouche !

## Le saviez-vous ?

Le site [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr) dispose d'un moteur de recherche afin de trouver en quelques clics le parcours de pêche qui vous correspond : technique de pêche, réciprocité, no kill, type de cours d'eau... Autant de critères qui vous permettront de trouver vos paradis bleus !

**OÙ PÊCHER ?**

Les parcours

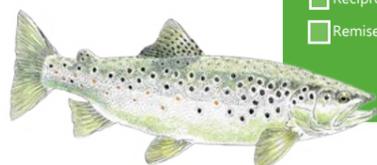
Les poissons

Les techniques

Réciprocité  Carpe de nuit

Remise à l'eau (no kill)  Pontons handicapés

**RECHERCHER >**



**GUIDE DE PÊCHE 62**  
EDITION 2020

**GÉNÉRATION PÊCHE**

Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais  
[www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)



## Fédération et AAPPMA

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques sont les premiers interlocuteurs des pêcheurs. Ainsi, il est essentiel que la communication soit transversale entre les différents protagonistes qui animent la pêche : pêcheurs, AAPPMA, Fédération...

A cet effet, chaque année la Fédération invite les AAPPMA à se rencontrer par bassin afin d'échanger sur leurs retours d'expérience et faire remonter les souhaits des pêcheurs. Cette année, malgré une situation sanitaire complexe, 8 réunions ont pu être organisées dans le département, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Nous remercions les bénévoles pour leur participation.

## S'adapter en période de l'épidémie Covid-19

### Des animations interactives

Suite à la prise de mesures exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et notamment la mise en place d'un confinement, l'équipe s'est adaptée afin de garder le contact !

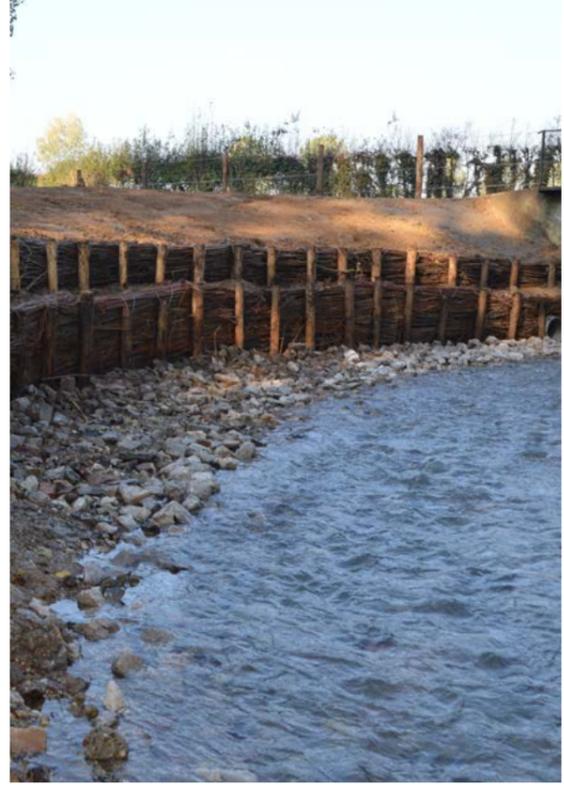
Ainsi afin de vous faire patienter jusqu'à la reprise des actions de sensibilisation et des initiations pêche, la Fédération vous a proposé diverses activités : 12 quizz interactifs pour découvrir les populations piscicoles et se défier sur les techniques de pêche, mise en ligne de vidéos tutorielles sur les bonnes pratiques pêche, facebook...

## Zoom sur le Guide Pêche

Depuis 2014, le guide départemental de pêche a été créé pour informer au mieux pêcheurs débutants comme passionnés. Véritable source d'informations, ce dernier vous accompagne dans chacune de vos sorties pêche ! Il est disponible gratuitement en version papier dans l'ensemble des offices de tourisme et auprès des revendeurs de cartes de pêche. Depuis 2015, le support est édité en deux langues : Français et Anglais. Au total ce sont 24 000 exemplaires français et 1000 exemplaires anglais qui sont distribués chaque année grâce aux structures participantes mais également grâce à nos participations à des salons comme le salon international de la Pêche à la Mouche à Charleroi.



# Restaurer, protéger



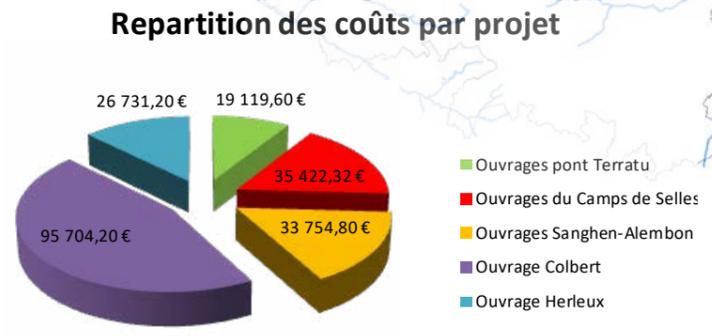
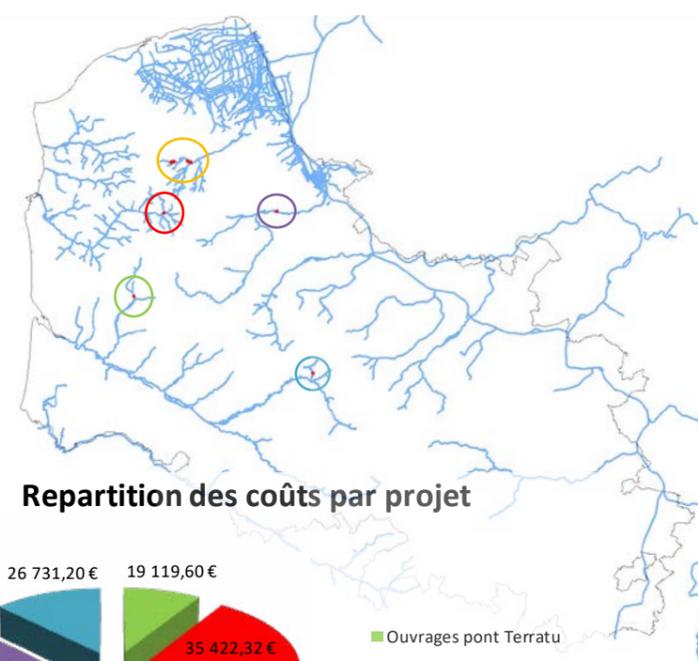
## Pourquoi restaurer les milieux aquatiques ?

Cette dernière décennie, de nombreux documents scientifiques et techniques ont caractérisé les multiples facteurs de pressions qui perturbent directement les fonctionnalités morphologiques, écologiques et hydrologiques de nos milieux aquatiques à l'échelle nationale.

Le Plan Départemental de Protection et de Gestion des milieux aquatiques du Pas-de-Calais (PDPG disponible sur [ww.peche62.fr](http://ww.peche62.fr)), précise, pour notre territoire, les diverses actions à mener afin d'améliorer concrètement la fonctionnalité globale des écosystèmes aquatiques avec des résultats tangibles sur la biodiversité et l'amélioration de la pratique de la pêche.

Force est de constater que le tâche est néanmoins conséquente et qu'elle demandera beaucoup de temps et d'investissement afin d'atteindre un « bon état » généralisé des masses d'eau comme le souhaite la Directive Cadre sur l'Eau, dont la France devra justifier de son action en faveur de la reconquête et de la protection de la qualité des milieux aquatiques, dans un horizon proche.

## Localisation des travaux réalisés en 2020



## Suivi des indicateurs

Le suivi des actions de restauration est une chose primordiale puisqu'il permet de manière basique de vérifier la fonctionnalité des aménagements mais surtout de mesurer les gains obtenus par rapport à un état initial défini en amont de tout projet. Afin de suivre l'efficacité des travaux, l'emploi d'indicateurs permet de catégoriser les résultats avant/après et de les comparer. Parmi les indicateurs les plus connus : les poissons, les macro-invertébrés, les macrophytes, les faciès d'écoulement... Dans un but d'harmonisation des suivis, des protocoles normés ont été conçus afin de suivre efficacement les différents indicateurs et exploiter les résultats de manière représentative. Parmi les méthodes de suivis existants, la FDAAPPMA62 déploie plusieurs protocoles comme l'ICE, le CARHYCE, les pêches électriques ou encore les IBGN.

Le suivi des actions de restauration est également essentiel pour apporter les preuves de réussite des aménagements réalisés auprès des différents partenaires techniques et financiers concernés. Ces parties prenantes étant généralement représentées par des propriétaires privés, des communes, des usagers (comme les pêcheurs), des instances d'état, des associations, etc.

Les données issues des suivis réalisés peuvent également permettre d'ajuster la gestion d'un site, d'améliorer la connaissance ou d'adapter la pratique de la pêche afin d'atteindre un équilibre harmonieux entre la fonctionnalité et l'usage des milieux.

## Nos partenaires

Devenue établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, la Fédération est désormais reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques. Elle peut ainsi compter sur des partenaires historiques afin de mener à bien l'ensemble des travaux de restauration écologique.





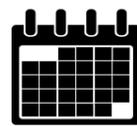
# Zoom sur le Moulin Colbert



**Aa**  
à Esquerdes



**Liste 2**  
Code ROE 27365



**49 JOURS**  
Début des travaux  
20/07/2020



**FDAAPPMA62**  
Maître d'ouvrage



**FDAAPPMA62**  
Maîtrise d'oeuvre



**95705€ TTC**  
70% AEAP  
30% Région HDF

## Contexte

L'article L214-17 du Code de l'Environnement classe les cours d'eau et parties de cours d'eau en deux listes qui imposent pour chacune d'entre-elles des obligations de restauration des continuités piscicoles et sédimentaires au droit des ouvrages hydrauliques identifiés comme problématiques. Le moulin Colbert, situé à Esquerdes sur la partie aval de l'Aa rivière, est concerné par ce classement, obligeant ainsi le propriétaire à proposer et réaliser des travaux de restauration des continuités écologiques. C'est dans ce contexte que la fédération, en partenariat avec le SMAGEAa, a proposé de porter le projet d'aménagement de cet ancien moulin qui ne

présentait plus d'usage depuis plusieurs années.

## Objectifs

L'aménagement du moulin Colbert devait répondre à plusieurs objectifs :

- rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire pour toutes les espèces et en toutes conditions hydrauliques ;
- concilier la solution d'aménagement avec les enjeux de protection du patrimoine bâti ;
- maîtriser les coûts de projet ;
- apporter des garanties sur la stabilité des ouvrages et la non aggravation du risque d'inondation local.

## Gains écologiques attendus

L'aménagement du moulin Colbert permettra dans un premier temps de rétablir la libre circulation piscicole. Les géniteurs de toutes les espèces piscicoles qui étaient bloqués au pied du moulin pourront, dès l'hiver 2020-2021, coloniser les nombreuses surfaces de frayères disponibles à l'amont et participer au recrutement actif et efficace qu'offre un acte de reproduction naturel. Le transit sédimentaire sera également amélioré puisque le déplacement des sables, graviers et cailloux est à ce jour facilité par l'aménagement du moulin. Ainsi, les matériaux mobilisés en temps de

crue, pourront alors se déposer naturellement dans le lit du cours d'eau, à l'aval du moulin, concourant ainsi à la recharge ou à la création de nouveaux faciès d'écoulements propices à la reproduction et à la vie de la biodiversité aquatique. Le risque d'accumulation de sédiments d'une partie du cours d'eau, facteur du risque inondation, se voit également limité voire supprimé. L'ensemble des gains seront ainsi mesurés ces prochaines années via l'utilisation de différents protocoles (suivi nids de ponte, pêche électrique, etc.) permettant de mettre en avant les gains réels obtenus par rapport à une situation initiale.



## Rampe en enrochement à macro-rugosité

Il existe différents types de passes « naturelles », ces dispositifs reproduisent le plus fidèlement possible le fonctionnement des cours d'eau naturels. Ils sont réalisés grâce à des enrochements dispersés, de différentes tailles, avec des parois rugueuses, le tout disposés sur le fond du cours d'eau ce qui a pour effet de dissiper l'énergie et de réduire les vitesses d'écoulement permettant ainsi la montaison de toutes les espèces piscicoles.



# Zoom sur le Seuil des Herleux



**Faux**  
à Anvin



**Liste 2**  
Code ROE 113377



**21 JOURS**  
Début des travaux  
21/07/2020



**FDAAPPMA62**  
Maître d'ouvrage



**FDAAPPMA62**  
Maîtrise d'oeuvre



**26731.20 € TTC**  
70% AEAP  
30% Région HDF

**Contexte**

Situé à Anvin sur le Faux, un ruisseau pépinière affluent de la Ternoise, le seuil des Herleux est concerné par un classement administratif imposant à son propriétaire de proposer et réaliser des travaux permettant de restaurer le principe de continuité piscicole. En partenariat avec le SYMCÉA, la Fédération a proposé au propriétaire de porter le projet d'aménagement. Cet ouvrage étant le seul accès aux parcelles agricoles situées en rive gauche du faux, il était impossible de procéder à un arasement total de l'ouvrage ou de condamner l'accès durant la période de travaux. Ainsi il a été fait le choix d'équiper le radier de l'ouvrage par une rampe à rugosité de fond et

de consolider les piles de pont fragilisées par le temps. Cette solution permet ainsi d'assurer lors de la phase chantier et par la suite l'accès aux parcelles en rive gauche et de restaurer la continuité écologique.

**Objectifs**

- L'aménagement du seuil des Herleux devait répondre à plusieurs objectifs :
- Rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire pour toutes les espèces et en toutes conditions hydrauliques ;
  - Conserver le pont routier et apporter des garanties quant à sa stabilité ;
  - Maîtriser les coûts de projet.

**Gains écologiques attendus**

L'aménagement du seuil des Herleux permet désormais la libre circulation piscicole. Les géniteurs de toutes les espèces piscicoles ne sont plus bloqués ou ralentis au pied du seuil lors de leurs migrations. L'aménagement de cet ouvrage permet à présent la colonisation du faux jusqu'à sa source donnant ainsi accès à de nombreuses surfaces de frayères. Le transit sédimentaire est à ce jour facilité. Ainsi, les matériaux mobilisés lors des épisodes hydrauliques, pourront se déposer naturellement dans le lit du cours d'eau, à l'aval du seuil, favorisant ainsi la création de nouveaux faciès

d'écoulements propices à la reproduction et à la vie de la biodiversité aquatique. Le risque d'accumulation de sédiments d'une partie du cours d'eau, facteur du risque inondation, se voit également limité voire supprimé. Afin de mesurer les gains écologiques obtenus par l'équipement du seuil des Herleux, divers protocoles tels que les pêches électriques ou le suivi des nids de pontes en période de reproduction seront réalisés. Les résultats obtenus mis en comparaison à l'état initial avant travaux permettront de confirmer les gains écologiques pressentis.

**Le saviez-vous ?**

En France, environ 120 000 ouvrages (barrages, écluses, seuils, moulins) ont été recensés sur les cours d'eau et sont des obstacles à la continuité écologique représentant une densité moyenne de 0.15 obstacle par kilomètre de cours d'eau (Observatoire National de la biodiversité, mai 2017). A l'échelle, du Pas-de-Calais, 1260 obstacles sont recensés en août 2017 dans le Référentiel des Obstacles aux Ecoulements (ROE) soit 1 obstacle (hauteur de chute > 30 cm) par kilomètre de cours d'eau. Ce taux de fractionnement est près de 7 fois supérieur à la moyenne nationale. On estime à ce jour que 15% des linéaires des cours d'eau du Pas-de-Calais sont dégradés sous l'effet « retenue » des obstacles.





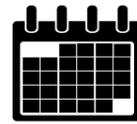
# Zoom sur le Seuil du Camps de Selles



**Liane**  
à Selles



**Liste 1**  
Code ROE 78677



**12 JOURS**  
Début des travaux  
29/06/2020



**FDAAPPMA62**  
Maître d'ouvrage



**FDAAPPMA62**  
Maîtrise d'oeuvre



**35422.32 € TTC**  
70% AEAP  
30% Région HDF

## Contexte

Situé à Selles sur la Liane, le seuil du Camps de Selles est concerné par le classement Liste 1. C'est dans ce contexte que la fédération, en partenariat avec le SYMSAGEB a proposé de porter le projet d'arasement de cet ouvrage ne présentant plus d'usages établis à ce jour.

En plus des travaux d'arasement, la FDAAPPMA62 a proposé sur l'affluent « La petite Liane » se connectant à l'amont immédiat du seuil, le remplacement d'une buse par une passerelle engins adaptée ainsi que l'aménagement de la confluence de ce ruisseau avec la Liane.

## Objectifs

- Rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire pour toutes les espèces et en toutes conditions hydrauliques au droit de l'ouvrage et de la buse sur l'affluent à proximité;
- Favoriser l'attrait de l'affluent « La petite Liane » au droit de sa confluence avec la Liane ;
- Garantir un franchissement pour les engins agricoles en lieu et place de la buse ;
- Garantir un franchissement piéton de la Liane en lieu et place de l'ouvrage ;
- Apporter des garanties sur la stabilité de ces nouveaux ouvrages de franchissement ;
- Apporter des garanties quant à non aggravation du risque d'inondation locale.

## Gains écologiques attendus

L'arasement du seuil du Camps de Selles et le remplacement de la buse par un pont ont permis de rétablir la libre circulation piscicole sur la Liane et son affluent. Les obstacles que rencontrait la faune piscicole ayant été arasés, ces derniers ont, dès à présent, accès à de nombreuses surfaces de frayères de qualité à l'amont. Par conséquent, il existe un accroissement de la productivité de la Liane et de ses affluents. L'accumulation de sédiments en amont de

l'ouvrage à l'état initial favorisait les débordements de la Liane autrefois fréquents au droit du site. La suppression de l'ouvrage et le départ des sédiments permettra d'imiter les occurrences de débordement latéraux, limitant ainsi les risques d'inondations.

La réorientation de la confluence de l'affluent avec la Liane permettra un meilleur attrait de ce dernier favorisant la progression des géniteurs en période de reproduction sur ce ruisseau pépinière.

## Le saviez-vous ?

Dans le département du Pas-de-Calais, plus de 300 ouvrages sont concernés par les obligations de restauration de la continuité écologique. Certains de ces ouvrages ont une activité économique, d'autres présentent un intérêt patrimonial pour leurs propriétaires. Beaucoup n'ont plus d'usage avéré. Parmi ces ouvrages, 178 sont jugés prioritaires au titre du SDAGE Artois-Picardie. Ce sont ceux installés sur les cours d'eau accueillant des espèces piscicoles emblématiques (Saumon, Truite de mer, Anguille). L'ensemble de ces ouvrages hydrauliques doit répondre aux obligations réglementaires de libre circulation piscicole et sédimentaire avant l'année 2023. Au début d'année 2019, 50 % des ouvrages référencés répondaient à leurs obligations réglementaires. Tous les propriétaires concernés ont ainsi pu mettre en œuvre une solution conciliant leurs attentes en termes de patrimoine ou d'usage de l'eau avec la nécessaire restauration du bon état écologique des cours d'eau. Les résultats se concrétisent sur le terrain par une renaturation progressive des cours d'eau et un retour constaté de poissons migrateurs. (source : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux



# Zoom sur le Seuil du Pont Terratu



**Course**  
à Beussent

**Liste 2**  
Code ROE 99174

**3 JOURS**  
Début des travaux  
15/07/2020

**FDAAPPMA62**  
Maître d'ouvrage

**FDAAPPMA62**  
Maîtrise d'oeuvre

**19119.60€ TTC**  
70% AEAP  
30% Région HDF

## Contexte

Situé à Beussent sur la Course, un affluent de la Canche, le seuil du Pont-Terratu est concerné par un classement en liste 2, obligeant ainsi le propriétaire à procéder à la mise en conformité de son ouvrage vis-à-vis de la réglementation en vigueur. La fédération, en partenariat avec le SYMCéA, a proposé de porter le projet d'arasement de cet ouvrage inutilisé depuis de nombreuses années. Ce dernier rendait difficile l'accès aux zones de reproduction situées en amont. A l'état initial, l'ouvrage était surplombé d'une passerelle en béton permettant aux engins agricoles d'accéder aux parcelles situées en rive droite de la Course. Dans le cadre de l'arasement

de l'ouvrage et afin de maintenir les usages en place, cette passerelle attenante à l'ouvrage a été remplacée assurant ainsi le passage des engins.

## Objectifs

- Rétablir la libre circulation piscicole et sédimentaire pour toutes les espèces et en toutes conditions hydrauliques ;
- Assurer le franchissement des engins agricoles en lieu et place de l'ouvrage
- Apporter des garanties quant à la non aggravation du risque d'inondation local suite aux travaux menés ;
- Maîtriser les coûts de projet permettant d'assurer un ratio coût / gains écologique pertinent.

## Gains écologiques attendus

L'arasement du seuil du Pont-Terratu permettra à terme de rétablir la libre circulation piscicole. Les géniteurs de toutes les espèces piscicoles y compris les grands migrateurs qui étaient bloqués ou ralentis au pied de l'ouvrage lors de leurs migrations peuvent à présent coloniser les nombreuses surfaces de frayères disponibles et ainsi pérenniser leur population. Le transit sédimentaire a également été amélioré puisque le déplacement des sables, graviers et cailloux, est à ce jour facilité par l'arasement de l'ouvrage. La reprise des processus

hydromorphologiques permettra la mobilisation des différentes classes de sédiments lors des épisodes de crues permettant la diversification des faciès d'écoulements propices à la vie de la biodiversité aquatique. Le risque d'accumulation de sédiments, facteur du risque inondation, se voit également limité voire supprimé.

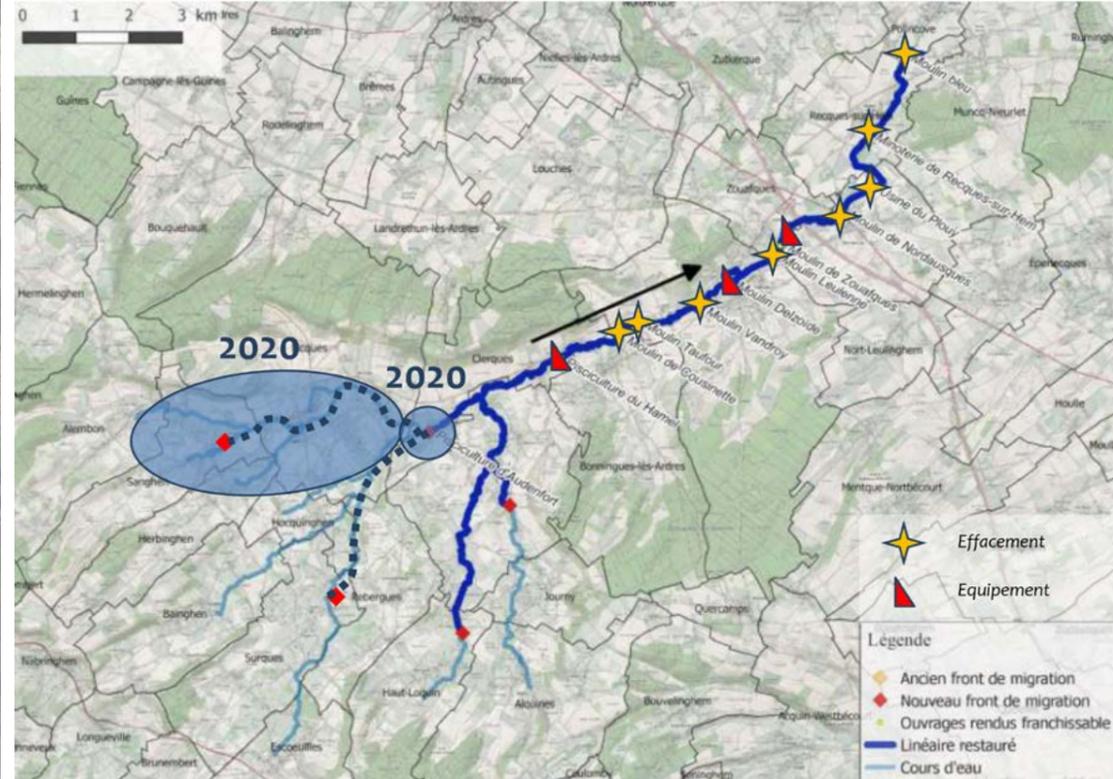


## Le saviez-vous ?

Ce site s'inscrit au sein d'une parcelle suivie depuis 2016 au moyen de pêches électriques d'inventaires complets. Les résultats obtenus dans les prochaines années permettront de mettre en évidence les gains écologiques obtenus suite à l'arasement de l'ouvrage et de les comparer à l'état initial. Un suivi des nids ponte en période de reproduction sera également réalisé. **A noter que durant l'hiver 2020-2021, des nids de pontes de grands salmonidés migrateurs ont été observés en amont de l'ouvrage arasé.**



# FOCUS sur la Hem



Hem

48

Ouvrages aménagés ou arasés depuis 2014

## Les travaux de RLC sur la Hem : un travail d'équipe

L'adage bien connu «*L'union fait la force*» prend tout son sens sur la Hem. En effet, grâce à l'association des compétences de plusieurs structures en faveur des milieux aquatiques comme la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le Syndicat mixte de la vallée de la Hem (SYMVAHEM) avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ou encore le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et des partenaires financiers comme la Région Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Hem, forte de son potentiel piscicole initial, a fait l'objet de plusieurs actions de restauration

écologique dès 2014.

Alors qu'en 2013, la Hem recensait 179 ouvrages dont 12 classés en Liste 2, plaçant ce bassin comme le plus en retard du département pour la Restauration de la Continuité Ecologique (dite RCE), elle devient en 2020 le premier bassin presque entièrement colonisable du département.

Ce résultat a pu voir le jour, grâce au partenariat spécifique entre le SYMVAHEM, le Parc Naturel Régional et la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA62) qui permet aux structures de travailler main dans la main sur un même territoire de manière cohérente plus rapidement.

## 2020 : vers un bassin entièrement colonisable

A ce jour, la quasi-totalité des ouvrages classés en liste 2 ont été aménagés par le SYMVAHEM et la FDAAPPMA62 repoussant ainsi le front de colonisation des espèces migratrices amphihalines et holobiotiques, jusqu'au gué d'Audenfort. Pour remarque, cet ouvrage symbolise la «*porte d'entrée*» de la tête de la Hem, composée de nombreux affluents qui abritent une part importante des habitats de reproduction piscicole du bassin. La réalisation prochaine des travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit de l'ouvrage d'Audenfort a permis d'anticiper les actions de rétablissement écologique sur l'affluent majoritaire de la tête de la Hem : la rivière de Sanghen et son affluent, le ruisseau d'Alembon. Les typologies d'ouvrages rencontrés

sur ces rivières sont largement représentées par des vinternes, ouvrages hydrauliques dont la pratique agricole est complètement abandonnée. Le programme travaux de la FDAAPPMA62 a traité, au titre de la restauration de la libre circulation piscicole et sédimentaire, 3 ouvrages sur la rivière de Sanghen et 6 ouvrages sur l'Alembon.

## Quel bilan ?

1. Une action rapide et coordonnée entre les structures.
2. La majorité des seuils classés en Liste 2 effacés ou équipés (en 3 ans).
3. Une restauration des ruisseaux pépinières en parallèle pour un résultat plus efficace.
4. Une réponse biologique rapide avec le constat d'une évolution du front de colonisation et par conséquent du nombre de nids.

## Pour aller plus loin : Mise en place d'un Suivi Scientifique Minimal sur la Hem

La restauration hydromorphologique des cours d'eau est un enjeu environnemental capital qui connaît actuellement un véritable essor afin de répondre à des besoins locaux ainsi qu'aux objectifs de différentes politiques publiques. Depuis 2010, une démarche a été initiée afin de proposer un cadre commun d'élaboration, de mise en œuvre, d'analyse et d'interprétation des suivis écologiques des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau. Il s'agit du Suivi Scientifique Minimal (SSM). Le SSM s'appuie autant que possible sur l'ensemble des travaux scientifiques les plus récents de caractérisation de l'état des milieux, ainsi que sur les infrastructures de bancarisation existantes. Il vise en particulier des projets ambitieux, c'est-à-dire dont les retombées attendues sur les communautés et/ou le milieu ne se limitent pas au linéaire restauré mais concernent une portion de cours d'eau plus importante pouvant aller jusqu'à l'échelle du bassin-versant. Ainsi les travaux du Moulin Leulenne sur la Hem ont été retenus pour la mise en place du protocole standardisé afin d'évaluer l'efficacité des travaux et comparer le gain écologique inter-sites.



Travaux de Guémy



Travaux sur l'Alphine



Travaux d'Audenfort

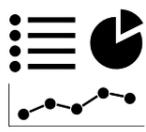


# Connaître pour mieux gérer



16

inventaires piscicoles



2300

données diffusées

Toutes nos actions s'appuient sur des outils d'aide à la décision développés en interne par le Pôle Connaissance veillant lui-même à mettre en synergie les différents intérêts des acteurs de l'eau et des gestionnaires des milieux aquatiques.

## Animation du PDPG du Pas-de-Calais

Le PDPG62 est le document cadre de la Fédération qui identifie les pressions s'exerçant sur les milieux aquatiques et qui précise les mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer l'existant. Au cours de la dernière décennie, l'état des pressions a évolué et les actions en faveur des milieux aquatiques se sont multipliées. Afin de pouvoir s'appuyer sur un document de référence actualisé, la Fédération a initié la refonte de ce document en externalisant ce rapport. Aujourd'hui le principal travail consiste à l'animation de celui-ci. Document disponible sur [www.peche62.fr/le-pdpg-2018-2022](http://www.peche62.fr/le-pdpg-2018-2022)

## Apporter conseils et expertises relatifs à la connaissance des milieux aquatiques et des populations piscicoles

La Fédération apporte ses conseils et son expertise relatifs à la connaissance des milieux et des espèces auprès des maîtres d'ouvrages porteurs de programmes de restauration écologique. Ainsi, cette contribution peut se faire par l'intermédiaire de mise à disposition des données, de participations aux comités de pilotage ou d'échantillonnages piscicoles.

Nous alimentons depuis de nombreuses années les différentes bases de données (SIRF : *Système d'Information Régional sur la Faune*,...), avec deux objectifs principaux : le premier de communiquer auprès du grand public sur la biodiversité aquatique de notre territoire et la seconde qui n'est pas moins importante, apporter des informations aux partenaires techniques et collectivités pour gérer au mieux les enjeux de leurs espaces naturels et plus particulièrement dès lors qu'il y a des corridors bleus ou des zones humides.

## Les inventaires piscicoles, késoko ?

La Fédération Départementale réalise de nombreuses actions d'inventaires afin d'améliorer la connaissance à des fins opérationnelles. Le pôle « Connaissance » déploie différents types de matériel d'inventaires selon les différentes typologies de milieux aquatiques et élabore des protocoles et des techniques parfois innovantes. La Fédération s'est dotée ces dernières années de matériel innovant pour effectuer des suivis, comme les Riverwatchers ou encore l'Electro-fishing boat.

Ce matériel et ces dispositifs apportent des données indispensables pour caractériser, identifier et adapter (optimiser) la gestion des populations piscicoles et la qualité des milieux dans lesquels ils évoluent via des travaux de restauration écologique ambitieux. Toutes ces données publiques sont intégrées et mises à disposition des professionnels, des pêcheurs et du grand public. Nous apportons également notre expertise et des conseils auprès de nos partenaires, des acteurs et usagers du territoire, mais aussi au niveau national grâce à nos retours d'expériences.

## Protéger l'existant

La Fédération du Pas-de-Calais intervient pour la réalisation de pêches de sauvegarde pour le compte de maîtres d'ouvrage avant travaux en rivière, mais aussi dans le cadre de pêche de sauvetage lors d'épisodes d'étiages sévères. En d'autres termes, ces pêches de sauvegarde

protègent les poissons lors d'événements pouvant induire un danger ou une menace. Il peut s'agir de faits naturels (sécheresse) ou encore anthropiques (travaux, vidange, entretien, pollution etc.).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

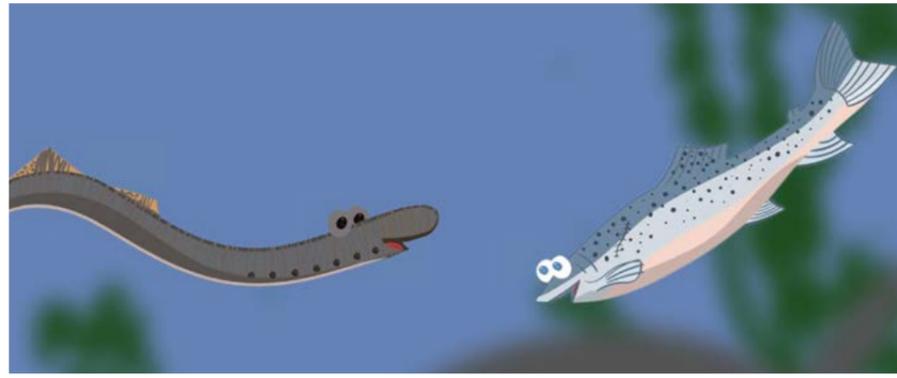
### Comment fonctionne une pêche électrique ?

La pêche électrique est uniquement autorisée en France pour réaliser des études sur les ressources piscicoles : comptage, mesures, pesée (biométrie) et éventuellement marquage / baguage ou encore réaliser des missions de sauvetage. Nous entendons par mission de sauvetage, le transfert des poissons vers un autre habitat lorsqu'un milieu est vidé (sécheresse) ou doit être vidé de son eau ou est détruit (par le passage d'une infrastructure par exemple). C'est alors une méthode à seul but écologique et les poissons peuvent être ainsi relâchés dans un milieu naturel adapté.

Elle consiste à faire circuler dans un cours d'eau un courant électrique de faible intensité. A l'aide d'une perche terminée par un anneau (l'anode), l'opérateur va prospecter le milieu. Les poissons situés à proximité seront dans un premier temps attirés vers l'anode (processus de nage forcée), puis finalement immobilisés dans le centre de l'anneau ce qui permet leur capture.



# Suivre les espèces à enjeu particulier



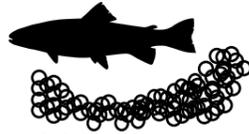
311

passages  
grands migrants



2

pêches de sauvegarde  
et / ou sauvetage



Le suivi nids de pontes  
n'a pas pu être assuré  
en 2020 suite aux condi-  
tions météorologiques

## Suivi des Riverwatchers sur les bassins de la Liane et de la Canche

Depuis plusieurs années, nous évaluons l'efficacité des travaux de restauration en faveur de la continuité écologique sur les bassins de la Liane et de la Canche par le suivi de deux systèmes de comptage des poissons migrants, l'un sur la Liane à Hesdigneul-les-Boulogne, le second à Auchy-les-Hesdin sur la Ternoise, affluent de la Canche. Ce suivi historique nous aide dans la compréhension des migrations annuelles des grands migrants (Saumon Atlantique et Truite de mer) et aussi dans la gestion durable de ces espèces patrimoniales.

## Zoom sur l'implantation d'une station de contrôle de migration (STACOMI) sur l'Authie.

Un troisième dispositif de vidéo comptage sera implanté en 2021 sur l'Authie au niveau de la commune de Douriez.

Ce dispositif permettra en premier lieu d'évaluer l'efficacité de la passe à poisson installée sur cet ouvrage, il fournira aussi des indicateurs majeurs sur le déplacement des poissons migrants

(nombre d'individus et espèces) sur ce fleuve côtier. De par sa position stratégique, Douriez se situant sur l'axe principal de l'Authie à environ 10 km de l'estuaire, cette station nous donnera des informations sur l'ensemble des populations remontant ce cours d'eau réputé historiquement pour les remontées de saumons atlantique. Les données récoltées permettront par ailleurs d'adapter dans le temps une gestion durable de l'espèce sur l'axe Authie. Ce suivi s'inscrit dans de nombreux documents cadres tels que :

- Plan de Gestion des Poissons Migrants du bassin Artois -Picardie juin 2007 p. 102
- Plan de Gestion des Poissons Migrants du bassin Artois -Picardie 2015-2020
- Suivi des actions du PLAGEPOMI 2007-2012
- PDPDG 2018-2022
- Conseil Supérieur de la Pêche, 1994 ; Etude de faisabilité et programmation de la restauration et du développement des salmonidés migrants en Canche et Authie, DR Nord Pas-de-Calais – Picardie - Ile de France - Haute Normandie ; 52p.
- Programme de «connaissance» en faveur des poissons MIGrateurs amphihalins sur les cours d'eau côtiers du Pas de Calais.

## Suivi des nids de ponte des grands salmonidés (Truites de Mer et Saumons) sur les Bassins versants : Hem/Liane/Wimereux.

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique travaille depuis plusieurs années sur le comportement des poissons migrants à l'échelle des 7 bassins côtiers du Pas-de-Calais afin de mettre en évidence l'impact des obstacles sur la continuité écologique et de prioriser les actions de restauration en faveur des espèces amphihalines. Le suivi visuel des nids de pontes de grands salmonidés par prospection est un indicateur/descripteur de colonisation essentiel et complémentaire aux autres suivis déjà réalisés.

## WORLD FISH MIGRATION DAY 2020

La Journée mondiale des Poissons Migrants est un événement international destiné à sensibiliser petits et grands sur l'importance de la continuité écologique des rivières et la circulation des poissons migrants.

A cette occasion, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé au grand public de découvrir les espèces amphihalines de notre département par le biais de 2 événements : la découverte du système de vidéocomptage Riverwatcher à Auchy-lès-Hesdin et la projection d'une vidéo-projection : Le Voyage de Salmon, le saumon Atlantique du Pas-de-Calais. Contexte sanitaire oblige, ces deux événements se sont déroulés de manière dématérialisée par le biais d'une diffusion vidéo sur nos réseaux sociaux.

## ZOOM SUR

## NOS OUTILS DE SENSIBILISATION

### Exposition Marins d'eau douce, à Maréis

Saviez-vous que le Saumon Atlantique remonte dans nos rivières du Pas-de-Calais pour se reproduire ? Mais quel est donc cet animal étrange et « préhistorique » qu'est la lamproie ? Pourquoi l'Anguille est-elle aussi mystérieuse ?... Autant de thématiques auxquelles vous trouverez réponse grâce à l'exposition Marins d'eau douce, les poissons migrants du Bassin Artois-Picardie au musée Maréis à Etaples réalisée par la Fédération. Amis Pêcheurs bénéficiez d'un tarif préférentiel sur présentation de votre carte de pêche.

### Le Voyage de Salmon, le Saumon du Pas-de-Calais

Mais qui est donc Salmon ? Salmon est le nom d'un petit saumon né dans le Pas-de-Calais. Nous vous invitons à découvrir son fabuleux voyage entre rivière et mer. A travers cette vidéo cartoon réalisée en collaboration avec les étudiants de l'IUT de Lens (filiale MMI), petits et grands suivront les péripéties de Salmon. Continuité écologique, pêche, réchauffement climatique, toutes ces pressions sont abordées de manière ludique afin de découvrir l'importance des actions de protection mises en place pour pérenniser cette espèce dans notre département. Salmon, un petit personnage attachant qui ne manquera pas, nous l'espérons de retenir votre attention ! Vidéo disponible sur notre chaîne youtube.

# Suivre les espèces à enjeu particulier



**187**  
anguilles recensées  
Aa / Hem / Delta de l'Aa



Grands Salmonidés



Lamproies

## Le Monitoring (suivi) anguille

Cette campagne 2020, axée sur les bassins versants Aa / Hem / Delta de l'Aa, était dans la continuité des campagnes précédentes, elle a apporté des données qualitatives et quantitatives des peuplements d'anguilles nécessaires aux gestionnaires locaux dans le cadre des suivis des espèces menacées (Espèce en voie critique d'extinction ; Liste Rouge des espèces piscicoles de France Métropolitaine UICN). Ces séries chronologiques de la présence de l'anguille sur les différents contextes étudiés permettent d'appréhender l'évolution et la structure des peuplements.

En outre, ce type d'inventaire peut démontrer l'impact conséquent des obstacles à la fois sur la colonisation des anguillettes mais aussi sur le renouvellement des populations dans le temps. En effet, la faible distance qui sépare les zones de grossissement et la frange littorale de ces différents contextes doit favoriser l'établissement de populations plus équilibrées et avec des densités élevées.

## L'Anguille et Règlementation pêche

L'Anguille Européenne est une espèce classée en danger critique d'extinction. A ce titre, elle bénéficie désormais d'une protection renforcée et d'une réglementation particulière. Depuis 2011, un carnet de capture est obligatoire pour les pêcheurs désireux de conserver des anguilles pour leur consommation.

La pêche des anguilles de moins de 12cm et des anguilles argentées est interdite toute l'année. Les anguilles argentées se distinguent par une ligne latérale bien différenciée, une couleur dorsale sombre et ventrale blanchâtre et une hypertrophie oculaire (yeux volumineux). A noter que l'espèce bénéficie de plusieurs niveaux de protection : le règlement européen anguille, le décret anguille du 22 septembre 2010, l'arrêté pêche de l'anguille en zone maritime, l'arrêté permanent Pêche de l'Anguille européenne.

## Recensement des frayères de Lamproies (bassins versants : Hem/Liane/Aa/Wimereux)

Des travaux majeurs ont été effectués pour le rétablissement de la continuité écologique (RCE) sur les bassins de notre territoire (arasement d'ouvrages et création de passes à poissons). Des linéaires conséquents sont redevvenus colonisables pour l'ensemble des espèces piscicoles, notamment pour les migrateurs amphihalins. Le suivi des zones de reproduction permet de comptabiliser et de localiser les frayères sur ces bassins.

Les objectifs de ce suivi permettent de :

- Confirmer l'efficacité des travaux de restauration de la libre circulation piscicole pour la montaison
- Identifier le nouveau front de migration.
- Quantifier le nombre de géniteurs potentiels migrant sur ces bassins.

*Pour rappel, c'est grâce à un suivi nids de ponte effectué en 2018 que des lamproies marines ont pour la première fois été observées sur la commune de Blendecques dans l'Aa, Basse Meldyck !*

## Pourquoi pas un suivi Nids de ponte au sein de votre AAPPMA ?

Le suivi de nids de ponte notamment pour l'espèce Truite Fario peut-être réalisé par chacun d'entre nous. Plusieurs AAPPMA réalisent ce suivi visuel afin de mieux comprendre et de mieux gérer ses parcours notamment dans le cadre de la mise en place de leur Plan de Gestion Piscicole. Ces secteurs fonctionnels sont bien évidemment des secteurs à éviter lors des rempoissonnements (introduction de prédateurs ce qui occasionnerait une destruction des alevins par effet de cannibalisme).

### Quel suivi pour quelle période ?

Les frayères des lamproies marines sont visibles après la période de reproduction (fin juin – début juillet). La période de reproduction des truites de mer et des saumons se déroule entre fin novembre et fin janvier.

## Reconnaître les différentes frayères



> 1 mètre d'envergure



Petite dépression





# Connaitre pour adapter



40

prélèvements ADN



1007

écailles étudiées



500

oeufs testés

## L'ADNe

Tous les organismes vivants, quelles que soient leur taille ou leur écologie, laissent dans les milieux qu'ils fréquentent des traces d'ADN qui témoignent de leur présence. Après avoir testé et validé cette technique innovante dans le marais Audomarois, la Fédération a mis en œuvre cette technique sur les bassins de la Hem et de la Liane afin de mieux connaître les aires de répartition des espèces suivantes : Lamproie Marine / Saumon Atlantique / Alose feinte / Grande Alose et de rechercher la présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

## Evaluation de la survie embryonnaire

L'incubation des œufs sous les graviers des frayères est l'une des phases les plus cruciales du cycle biologique des salmonidés. Les mortalités pendant cette incubation sont essentiellement dues au colmatage des interstices du substrat qui réduisent les apports d'oxygène et l'évacuation des déchets métaboliques, ainsi qu'à la destruction des frayères lors des crues. En effet, l'eau circulant dans les interstices apporte l'oxygène nécessaire au développement des oeufs.

Parfois, ces zones souffrent d'un manque d'oxygène provoqué par la respiration des micro-organismes naturellement présents dans le milieu et associés aux particules fines originaires du bassin versant. Elles proviennent souvent des parcelles agricoles dont le sol reste nu après les récoltes car lors de fortes précipitations, le ruissellement entraîne dans la rivière ces matières fines. Ces dernières colmatent l'espace entre les graviers et entravent la circulation de l'eau, asphyxiant petit à petit les oeufs en incubation. Cette problématique est un enjeu majeur du SDAGE Artois-Picardie qui recommande dans ses orientations fondamentales d' « Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer ».

La fédération a donc initié une étude de survie sous graviers sur la Hem. Pour ce faire, des œufs de truite ont été mis à incuber dans des frayères artificielles, dans le but d'évaluer le taux de survie embryonnaire. L'oxygénation du substrat a été évaluée en parallèle via la mise en place de sticks hypoxie.



## Etude Scalimétrique

Chez les poissons les périodes d'alimentation intensive provoquent une augmentation de l'espace séparant deux stries de croissance. Or, l'activité des poissons, et donc leur prise de nourriture, varie au cours de l'année : elle est élevée en été, faible en hiver et modérée entre ces deux saisons. Ces périodes donnent donc naissance à des séries de stries plus ou moins resserrées ou espacées dont la lecture permettra alors de déterminer l'âge et les périodes de reproduction.

La Fédération a exploité les échantillonnages d'écailles réalisés sur l'ensemble des bassins versants du Pas-de-Calais afin de mieux gérer

les populations de truites fario (*Salmo trutta*). Ce travail a été réalisé par un bureau d'études indépendant (PEMA) afin d'avoir un retour extérieur à notre structure.

L'objectif de cette étude était d'évaluer la croissance piscicole des populations de truites fario dans les cours d'eau du département du Pas-de-Calais et d'établir une relation entre l'âge des individus et leur taille. In fine, cette étude permet de définir la taille des individus à l'âge de leur première reproduction et de la comparer à la taille minimale de capture autorisée à l'échelle nationale et dans le département du Pas-de-Calais.

## ZOOM sur

### L'Evolution de la REGLEMENTATION arrêté annuel de pêche



← Nouvelle  
Taille  
minimale  
de  
capture  
30 cm

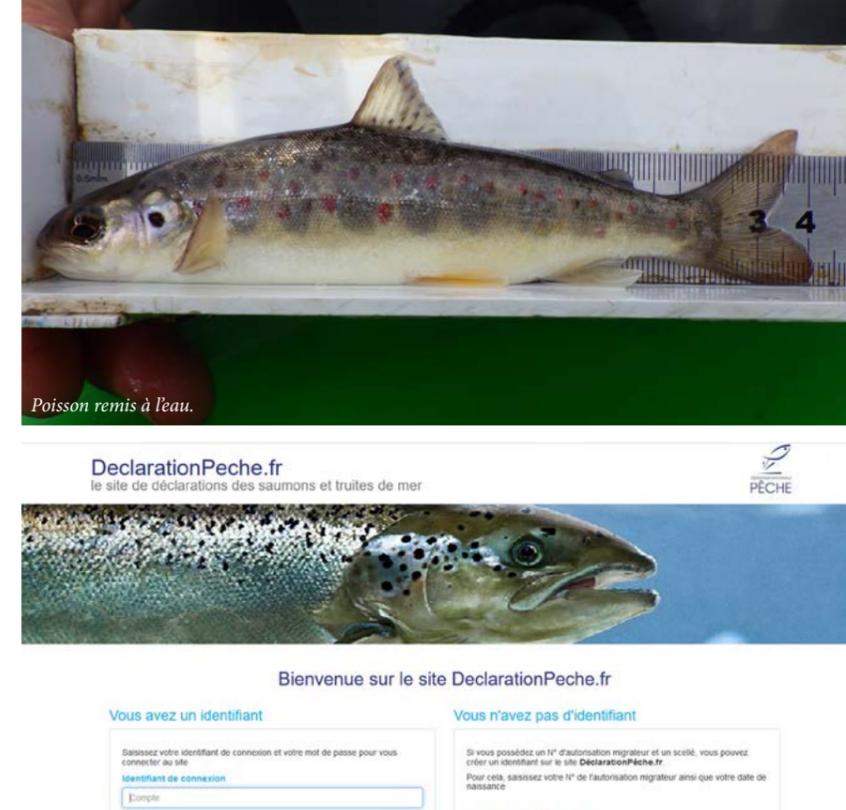
La taille des individus de la cohorte 3+ (âge de maturité sexuelle des femelles) est supérieure à la taille de capture minimale actuellement appliquée dans le Pas-de-Calais (250 mm) et pourrait présenter un risque de prélèvement d'individus n'ayant pas participé au recrutement annuel. L'étude des distributions des tailles par classe d'âge montre qu'en fixant la taille de capture autorisée à 300 mm, 82% des truites de 3 ans participent potentiellement au recrutement avant une éventuelle capture. Avec cette taille, 100% des individus de 2 ans (dont les mâles ont atteint la maturité sexuelle) sont susceptibles de participer au moins une fois dans leur vie à la reproduction de l'espèce. L'augmentation de la maille autorisée de 250 à 300 mm semble un bon compromis pour augmenter les chances des truites fario d'assurer un renouvellement des générations avant une éventuelle capture.

**Compte tenu de ces résultats, et ceci afin de concilier loisir pêche et pérennisation des stocks de truites fario dans le Pas-de-Calais, dès 2021, la taille minimale de capture d'une truite fario dans notre département sera de 30cm par arrêté préfectoral.**



# Connaitre pour adapter

Poisson remis à l'eau.



24

tacons identifiés  
en 2020



27

IAT réalisés



34

stations ciblées  
depuis 2017

## L'Indice d'Abondance Tacons

Depuis 2017, la Fédération du Pas-de-Calais et l'Agence Française pour la Biodiversité (DIR de Compiègne et SD62) ont initié une étude afin d'améliorer nos connaissances sur les populations de Saumon atlantique dans le Pas-de-Calais. Cette étude fait suite à la demande du Comité de Gestion Artois Picardie (COGEPOMI) qui manque de données, notamment afin d'étudier les propositions annuelles de « Total Admissible de Capture » (TAC) pour la pêche du Saumon dans les différents cours d'eau du département. La méthodologie biologique de calcul des TACs (Indice d'Abondance Tacon / Equivalent Radier) utilisée dans les autres bassins Français (Bretagne, Basse Normandie) ne fonctionne effectivement pas sur les cours d'eau calcaire comme ceux du Pas-de-Calais (frayères typiques moins marquées, dispersion importante des juvéniles, meilleure croissance, meilleure survie?). L'objectif de cette étude est donc à terme de pouvoir développer un modèle qui permettra d'évaluer les TAC possibles sur chaque cours d'eau, à partir de données biologiques (capacité d'accueil, recrutement

annuel). Cette étude est également initiée en Haute-Normandie et sur la Bresle, fleuve index concernant les Grands Salmonidés, afin d'enrichir les bases de données et pour apporter de la robustesse aux résultats qui en découleront. Le partenariat entre la Fédération et l'AFB est reconduit concernant les cours d'eau du Pas-de-Calais.

## Qu'est ce qu'un IAS ?

IAS : Indice d'abondance Saumons. Il s'agit du nombre de tacons de l'année (âge 0+) capturés par 5 minutes sur une station déterminée. La distinction de la cohorte de l'année de celle de l'année antérieure se fait en général après examen d'histogrammes de distribution de la longueur à la fourche (mm) et éventuellement complété par de la détermination d'âge à partir d'écaillés prélevés lors de l'opération de pêche. Pour un bassin versant, cet indice d'abondance précise la force de recrutement en jeunes de l'année selon la localisation dans l'espace et dans le temps.

## Le Protocole

Le suivi consiste à :

- 1) Réaliser des Indices d'Abondance Tacon (IA SAT) sur les cours d'eau les plus susceptibles d'accueillir des populations importantes de saumons atlantique.
- 2) Caractériser les frayères où la présence de tacon est confirmée utilisation d'un protocole de type

CARHYCE (CARactérisation HYdromorphologique des Cours d'Eau) simplifié.

- 3) Initier l'évaluation des capacités d'accueil (détermination des habitats disponibles) en saumon sur les cours d'eau avec le meilleur potentiel et où la présence est confirmée.

**ZOOM sur**  
[declarationpeche.fr](http://www.declarationpeche.fr)

Le saumon atlantique et la truite de mer sont des espèces migratrices amphihalines emblématiques de nos cours d'eau qui témoignent d'une bonne qualité de l'eau. Nous apprécions particulièrement la pêche sportive de ces espèces pour leurs combativités. Toutefois, avant de tenter sa chance auprès de ces poissons rois, il est nécessaire de connaître les mesures de protection particulières dont ils font l'objet suite au déclin de leurs populations.

Pour avoir le droit de pêcher le saumon atlantique et la truite de mer, le pêcheur doit s'acquitter d'un supplément « migrants » en plus de sa carte de pêche et ceci aussi bien s'il souhaite conserver ses prises que les remettre à l'eau. Ce supplément « migrants » d'une valeur de 50 € s'acquiert chez un dépositaire agréé « migrants ». Dans le Pas-de-Calais, 4 dépositaires sont agréés. Chaque année un arrêté départemental signé par le préfet définit les modalités de pêche des poissons migrants (quotas individuel/période d'ouverture de la pêche/rivières et techniques autorisées/gestion par total autorisé de capture (TAC) ou non). Dans le Pas-de-Calais, le TAC est de 10 sur la Canche et de 10 sur l'Authie. Seuls les castillons entre 50 et 70 cm peuvent être prélevés. Pour la pêche du saumon atlantique, il faut détenir et employer des marques d'identification des poissons pêchés et un carnet, ainsi que déclarer ses prises (article R436-65 du code de l'environnement). Depuis 2020, vos déclarations de captures sont à réaliser depuis le site : [declarationpeche.fr](http://www.declarationpeche.fr) (Un tutoriel vidéo est à votre disposition sur <http://www.peche62.fr/declarationpeche-fr/> afin de vous accompagner dans cette démarche obligatoire et indispensable pour péreniser cette pêche dans notre département.)



# Des actions concrètes

## grâce à nos partenaires

### Convention Pluri-annuelle d'Objectif et Convention Annuelle

La Fédération conventionne depuis quelques années avec la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Nos partenaires nous ont accordé leur confiance et leur volonté de soutenir notre Fédération en s'inscrivant dans la durée par le biais de conventions pluri-annuelles signées. Afin de garantir une cohérence territoriale, ces conventions sont déclinées par territoire : Région ou Bassin avec les Fédérations concernées.

Les thématiques développées dans le programme d'actions, sont reprises dans les différentes politiques soutenues par nos financeurs en matière de biodiversité et de protection du milieu aquatique, avec les objectifs de restaurer une bonne qualité de nos cours d'eau et la libre circulation écologique ainsi que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de notre bassin hydrographique.

Chaque année la Fédération rédige un programme d'actions basé sur des actions concrètes, une trentaine, développées et étayées par des dossiers rédigés par nos ingénieurs et la direction, visant à définir les projets que nous souhaitons mettre en œuvre.

### Les thématiques financées

- 1 Observatoire piscicole régional
- 2 Aménagement du territoire et la restauration des milieux aquatiques
- 3 Gestion durable de la ressource piscicole et sensibilisation
- 4 Développement économique locale

Après acceptation de ce programme les services de notre structure mettent en œuvre le programme validé par nos partenaires. En fin de mission, les rapports et les indicateurs de suivi et de résultat sont transmis afin de justifier de la réalisation de l'ensemble des actions et du gain écologique pour les projets.

L'accompagnement financier et notre expertise technique ont permis l'émergence et la concrétisation de nombreuses actions en faveur du patrimoine aquatique du Pas-de-Calais. Si ces milieux voire ces territoires d'eau semblaient parfois gravement menacés, les actions entreprises ont renversé la tendance et apporté une plus-value pour de nombreux usagers.

La Fédération avec la mobilisation de ses adhérents a également développé au cours de ces dernières années plusieurs projets innovants afin de faire évoluer les usages et a communiqué les retours sur investissement auprès des partenaires et des citoyens des différents bassins.

Lors des dernières restitutions (Focus Biodiversité Marais Audomarois, Connect ZH, Journées Techniques Nationales, PDPG...), nos partenaires ont pu constater la pertinence des réalisations

portées par la FDAAPPMA62. Toutes nos actions s'appuient sur des outils d'aide à la décision développés en interne par notre Pôle Connaissance veillant lui-même à mettre en synergie les différents intérêts des acteurs de l'eau et des gestionnaires des milieux aquatiques. La Fédération est fière de pouvoir faire rayonner son territoire au delà de ses frontières sur des projets opérationnels collaboratifs, destinés à valoriser les territoires ruraux, la biodiversité et l'usage qui en est fait.

A travers son Pôle restauration, la FDAAPPMA62 a mené depuis 2010, 61 projets de restauration écologique visant à rétablir la fonctionnalité du milieu aquatique représentant à ce jour un investissement global de 2 550 000 euros.

La Fédération poursuit sa mission.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs de suivi et de résultat	Pas-de-Calais 2020
Observatoire piscicole	Inventaires scientifiques	Nombre de stations répertoriées (stations régulièrement échantillonnées) Nombre de stations échantillonnées Temps passé	16 stations 4 stations 7 jours
	Suivis biologiques d'espèces à enjeu particulier	Nombre de stations répertoriées (stations régulièrement échantillonnées) Nombre de stations échantillonnées Temps passé Nombre de prélèvements scalimétriques	31 stations 31 stations 11 jours 1 prélèvement
	Transmission des données d'inventaires scientifiques	Nombre de données générées Nombre de documents réalisés (atlas, diagnostic...) Nombre de données mises à disposition des partenaires (convention...)	6 200 données 5 documents 2300 données
Aménagement du territoire, restauration de milieu aquatique	Etudes pré-opérationnelles à la restauration des milieux	Nombre d'études pré-opérationnelles Temps passé sur les études Nombre de réunions sur les études	6 études 220 jours 8 réunions
	Travaux de restauration des MA	Nombre d'ouvrages effacés Nombre d'ouvrages aménagés Linéaire de cours d'eau restauré Nombre de réunions sur les travaux Temps passé sur les travaux	11 ouvrages 1 ouvrages 10 400 ml 88 réunions 200 jours
	Suivi et évaluation des opérations de restauration des milieux aquatiques	Nombre de stations de surveillance suivies Nombre de stations équipées de vidéo comptage Temps passé sur le suivi des stations de surveillance	5 stations 2 stations 7 jours
	Assistance aux partenaires en charge de programmes de planification et de réalisation de travaux	Nombre de projets suivis Nombre de réunions Nombre d'avis techniques fournis Temps passé sur l'assistance aux partenaires	15 projets 10 réunions 5 avis 13 jours
Gestion durable de la ressource piscicole	Actions auprès du grand public, formation implication des pêcheurs	Nombre d'événements (salons, fêtes de la nature et des parcs...) Nombre de visiteurs (estimation) Temps passé pour les événements Nombre d'interventions scolaires Nombre d'interventions extrascolaires Nombre d'enfants sensibilisés / initiés Temps passé pour les interventions scolaires et extrascolaires Nombre d'interventions hors scolaires (initiations, stages, afterwork, animations fédérales pour JNP...)	7 événements 930 visiteurs 15 jours 0 interventions 6 interventions 76 enfants 12 jours 10 interventions 87 participants
		Nombre de participants Temps passé sur les interventions hors scolaires Nombre de chantiers natures Interventions chantiers écoles, bac pro... Nombre d'élèves sensibilisés / formés Temps passé	20 jours 6 chantiers 4 interventions 147 élèves 22 jours
		Nombre de concours fédéraux Nombre de concours scientifiques fédéraux Nombre de participants concours fédéraux Nombre de participants concours scientifiques fédéraux Temps passé concours	1 concours 1 concours 28 participants 20 participants 4 jours
Soutiens aux APN	Outils numériques, support de communication	Nombre d'APN (AAPPMA) Nombre d'APN (fédéraux) Nombre de publications Site Web Facebook	3 APN 1 APN 6 vidéos 12 quizz 35 publications
		Nombre de visiteurs sur le site web Nombre d'abonnés/amis facebook Nombre d'abonnés youtube Nombre d'abonnés newsletters Nombre de données générées ou mises à disposition du public	153 publications 97 888 utilisateurs 4 812 abonnés 4330 abonnés 2588 abonnés 2300 données
		Nombre de dossiers sentinelles nature traités (veille MA : pollution, mortalité piscicole...) Nombre de rapports édités Nombre de licenciés (placements cartes de pêche ?) Nombre de personnes formées à l'emploi	26 dossiers 6 supports 24 623 cartes 12 employés

## MERCI

Nos partenaires financiers et techniques, contribuent depuis de nombreuses années à la mise en œuvre du programme d'actions mené par la Fédération en faveur de la reconquête du milieu aquatique. A ce titre, nous les remercions vivement de la confiance que vous témoignez aux acteurs de territoires que nous sommes.



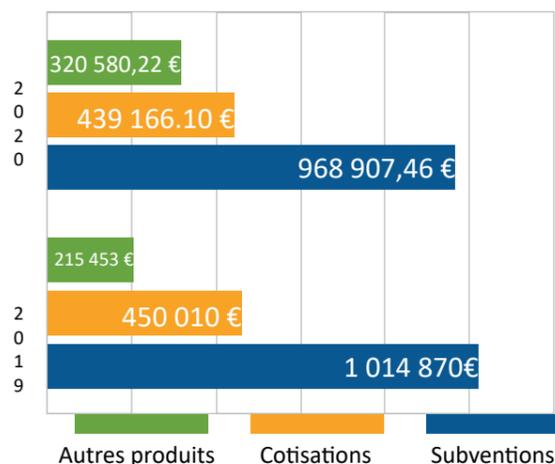
# BILAN FINANCIER 2020

## Les Ressources

En 2020, on constate une légère baisse des subventions inhérente au programme études et travaux qui lui aussi était en baisse.

La perte des effectifs majeurs n'a pas été compensée par le regain sur la vente des cartes journalières.

Les autres produits sont en augmentation en raison d'une reprise de provision pour créances douteuses.



## L'équilibre de la Réciprocité

Le retour de l'Urne avec l'augmentation du nombre de cartes réciprocières vendues a compensé la perte de la part fédérale sur les cartes majeures.

Malgré un déficit de 2019, reporté en 2020, l'équilibre financier a pu être maintenu ainsi que la rétrocession aux AAPPMA sur la base d'un taux de 45 % (taux maximum possible de la charte de réciprocité).

Un effort d'investissement pour le soutien des effectifs (rempoissonnement) en deuxième catégorie a été fait en 2020.

	2019	2020
Retour Urne	66 854,00 €	71 682,00 €
Part Cotisation Fédérale	78 186,00 €	79 206,00 €
Report n-1	1 096,35 €	-2 049,38 €
<b>RECETTES</b>	<b>146 136,35 €</b>	<b>148 838,62 €</b>
Reversement Seconde	12 300,00 €	12 900,00 €
Reversement Mixte	12 039,00 €	12 039,00 €
Reversement Première	62 862,45 €	61 272,87 €
Location	31 802,68 €	30 779,93 €
Empoissonnement	29 181,60 €	31 961,75 €
<b>DEPENSES</b>	<b>148 185,73 €</b>	<b>148 953,55 €</b>
	-2,049.38 €	- 114.93 €

## Les charges de fonctionnement

La baisse de 15 % des charges de fonctionnement (déplacements, transport et consommables) est donc directement liée à la pandémie Covid 19.

Aucun recours au chômage partiel n'a été nécessaire. La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés a ainsi eu pour conséquence directe le maintien de l'ensemble des engagements « études et travaux » ainsi que ceux pris auprès des AAPPMA.

*La Mobilisation des bénévoles et des salariés pendant la période de confinement n'a donc pas impacté le fonctionnement de la Fédération.*

## Les cartes de Pêche

La baisse de 3 % des cartes de pêche majeures est liée à la pandémie Covid 19 et aux deux périodes de confinement. Les cartes de pêche découverte et mineure ont subi une légère augmentation ainsi que les cartes journalières qui sont le reflet d'une modification du loisir pêche en cette année si compliquée.

	2019	2020
Majeurs	9 228	8 635
Interfédérale	3 973	4 066
Automne	88	275
<b>Total</b>	<b>13 289</b>	<b>12 976</b>

Femme	621	622
Mineur	2 339	2514
- 12 ans	2 156	2 549
Hebdomadaire	165	190
Journalière	5 075	5 971
<b>Total</b>	<b>10 356</b>	<b>11 846</b>

Migrateur	283	235
Pass Pêche Mineur	328	67
Pass Pêche Majeur	295	15

Vignette URNE	88	90
---------------	----	----

	2019	2020
Rempoissonnement	28 194,80 €	31 961,75 €
Consommables	25 598,79 €	20 756,98 €
Sous-Traitance	0 €	1 039,50 €
Location copieur	37 372,79 €	15 160,98 €
Locations	35 040,72 €	36 840,25 €
Charges copropriété	8 061,06 €	9 176,39 €
Entretien	8 070,32 €	11 513,87 €
Assurance	19 145,93 €	20 476,48 €
Etude - Travaux	43 5981,80 €	350 653,19 €
Honoraires	41 398,72 €	40 556,67 €
Publicité	7 113,45 €	4 923,47 €
Transport	4 206,54 €	493,10 €
Déplacements	23 433,44 €	15 725,20 €
Impôts et taxes	14 904,06 €	11 902,92 €
Charges de personnel	440 373,77 €	404 381,20 €
Dotations et provisions	171 536,17 €	97 402,51 €
Subventions, Réciprocité	95 456,56 €	92 024,51 €
Autres charges	45 667,34 €	35 941,99 €

## Le Bilan Financier

Le résultat a été impacté de manière positive par la reprise de provision pour créances douteuses.

Les diminutions de dépenses tant celles liées à la crise sanitaire que celles voulues (copieur, assurances par exemple) ont aussi contribué de manière exceptionnelle à ce résultat.

La procédure judiciaire à l'encontre des élections a bloqué les projets et la Fédération n'a pu retrouver un Conseil d'Administration qu'en fin d'année.

Seules les affaires courantes ont été traitées en 2020 et les programmes d'investissement bloqués par ce fait.

Le conseil d'administration affectera ce résultat au programme 2021 d'investissement.

	2019	2020
Produits	1 771 073,00 €	1 728 653,78 €
Charges	1 464 492,00 €	1 285 488,23 €
<b>Résultat net comptable</b>	<b>306 580, 00 €</b>	<b>443 165,55 €</b>

# RÔLE DE LA FDAAPPMA62

Photo : Réunion du Conseil d'Administration, décembre 2020.



La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour rôle de fédérer les 78 AAPPMA du département, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion. Avec les AAPPMA, la Fédération participe à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques (article L.434-3 du Code de l'Environnement) ainsi qu'à la promotion du loisir pêche : surveillance, études, travaux de restauration écologique, animations, règlementation sont autant de points sur lesquels travaille la Fédération.

Pour cela, la fédération est régie par un conseil d'Administration élu parmi les adhérents et gestionnaires des AAPPMA.

Le Conseil d'administration de la Fédération coordonne et anime les missions de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Il se compose à ce jour de 15 membres : Pascal SAILLIOT, Président, Francis FORTIER, Vice-Président, Patrice CHASSIN, Trésorier, Jean-Claude LEPAISANT, Trésorier Adjoint, Bernard LEROY, Secrétaire, Gilbert GRAVE, Secrétaire Adjoint, Alain BAUDUIN, Thierry BEAUSSE, Jocelyne CADET, Bernard DUHANEZ, Paul DECRY, Joëls LIBESSART, Norbert KOSMALKI, Paul URVOA, Philippe VANTOUROUX, Administrateurs. **A noter que dans chaque S.A.G.E. un administrateur est membre titulaire de la Commission Locale de l'Eau (CLE).**

## Rencontrer les agents de la FDAAPPMA62

Administration



Grégory CROWYN  
Directeur  
06.81.56.07.93



Amandine Vlieghe  
Secrétaire comptable  
03.91.92.02.03

Pôle Loisir Pêche



Géraldine Pinson  
Responsable Développement  
03.91.92.02.03



Frédéric Terrier  
Responsable Garderie  
06.24.18.10.36



Frédéric Cohen Solal  
Animateur Pêche  
06.24.18.10.08



Adrien Hétroit  
Agent de développement  
06.24.18.10.48



Thomas MORIN DE LA MARE  
Agent de développement  
07.68.44.91.80



Raphaël DECRAWER  
Apprenti  
07.50.06.49.73

Pôle Restauration Ecologique



Benoît BLAZEJEWSKI  
Responsable  
Restauration Ecologique  
06.79.90.50.87



Loïc HAVET  
Chargé d'Etudes  
07.52.04.28.07

Pôle Connaissance



Benoît RIGAULT  
Responsable  
Connaissance  
06.19.18.63.09



Laetitia MUNCH  
Chargée d'Etudes  
06.19.18.62.91

## Nous contacter :

Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Rue des Alpes, 62510 ARQUES

Tél : 03 91 92 02 03 - Mail : [contact@peche62.fr](mailto:contact@peche62.fr) - Site web : [www.peche62.fr](http://www.peche62.fr)